



PROCES - VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE BETTELAINVILLE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Conseil Municipal de BETTELAINVILLE

Séance du 12 avril 2024

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**
2. **Positionnement de la Commune suite à une demande de dérogation scolaire**
3. **Achat de terrain pour chemins partagés**
4. **Achat de maison**
5. **Emprunt : Prêt relais**
6. **Fiscalité directe locale : Fixation du taux des taxes**
7. **Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal**
8. **Approbation du compte de gestion 2023– Budget principal**
9. **Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Compte principal**
10. **Budget primitif principal – Année 2024 – Comptabilité M57**
11. **Divers**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire de Bettelainville, le 12 avril 2024.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du code général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

Mmes, Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Clotilde PEULTIER, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Jean-Marc COUTURIER, Joël DAGNEAUX, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER, Pascal VIGNALE.

Absents ayant votés par procurations : Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés : Sandrine LARGNIER

Absent au moment du vote :

Sur proposition de Monsieur le Maire, LORANG Amandine, secrétaire de Mairie, est désignée secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de la réunion du :

✓ **22 mars 2024**

2. Dérogation scolaire

Le Maire présente aux élus l'avis à payer de Monsieur le Maire de Sainte-Barbe pour remboursement des frais de scolarité d'un élève de BETTELAINVILLE accueilli dans ses écoles.

Monsieur le Maire propose d'émettre dorénavant un **Avis DÉFAVORABLE** sur les demandes de dérogation présentées, en y mentionnant que la Commune **ne s'acquittera d'aucune participation aux frais de scolarité,**

CONSIDÉRANT que le Regroupement Pédagogique Intercommunal ABONCOURT - BETTELAINVILLE - HOMBURG-BUDANGE dispose :

- *d'écoles fonctionnelles,*
- *d'une capacité d'accueil supérieure à l'occupation actuelle*
- *de postes d'enseignants nécessaires au fonctionnement de l'école*
- *d'une cantine et un périscolaire*

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **REFUSE** de participer aux frais de scolarité demandés par toutes les Communes d'accueil des enfants de BETTELAINVILLE.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.

Interventions de : Mr Laurent GILLES, Mme Clothilde PEULTIER et Mme Sylvie NEMETH.

Réponses apportées par : Mr Bernard DIOU et Mme Aline Leleux.

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents avant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Absent au moment du vote : 0

3. Achat de terrains

Le Maire expose que suite à l'acquisition des terrains longeant à droite de la Départementale 67 de Bettelainville en direction de Vigy, pour la création d'un chemin partagé, la division des parcelles a été inscrit au Livre Foncier comme suit :

1. Division de parcelle

Avant division :

S12 N° 0090 BETTELAINVILLE – 0ha 26a 50ca – TERRES – TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 0326 / 0090 BETTELAINVILLE – 0 ha 1a 0ca – TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 0327 / 0090 BETTELAINVILLE – 0ha 25a 50ca- TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

2. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0091 BETTELAINVILLE 0ha 15a 83ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 328 / 0091 BETTELAINVILLE 0ha 0a 54ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 329 / 0091 BETTELAINVILLE 0ha 15a 29ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

3. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0092 BETTELAINVILLE 0ha 15a 37ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 330 / 0092 BETTELAINVILLE 0ha 0a 53ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 331 / 0092 BETTELAINVILLE 0ha 14a 84ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

4. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0093 BETTELAINVILLE 0ha 11a 81ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 332 / 0093 BETTELAINVILLE 0ha 0a 38ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 333 / 0093 BETTELAINVILLE 0ha 11a 43ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

5. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0094 BETTELAINVILLE 0ha 11a 61ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 334 / 0094 BETTELAINVILLE 0ha 0a 38ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 335 / 0094 BETTELAINVILLE 0ha 11a 23ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

6. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0095 BETTELAINVILLE 0ha 10a 55ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 336 / 0095 BETTELAINVILLE 0ha 0a 32ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 337 / 0095 BETTELAINVILLE 0ha 10a 23ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

7. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0096 BETTELAINVILLE 0ha 10a 57ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 338 / 0096 BETTELAINVILLE 0ha 0a 14ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 339 / 0096 BETTELAINVILLE 0ha 10a 43ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

8. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0097 BETTELAINVILLE 0ha 29a 26ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 340 / 0097 BETTELAINVILLE 0ha 0a 71ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 341 / 0097 BETTELAINVILLE 0ha 28a 55ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

9. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0098 BETTELAINVILLE 0ha 9a 80ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 342 / 0098 BETTELAINVILLE 0ha 0a 37ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 343 / 0098 BETTELAINVILLE 0ha 9a 43ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

10. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0099 BETTELAINVILLE 0ha 18a 72ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 344 / 0099 BETTELAINVILLE 0ha 0a 69ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 345 / 0099 BETTELAINVILLE 0ha 18a 3ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

11. Division de parcelle

Avant division :

S 12 N° 0100 BETTELAINVILLE 0ha 20a 82ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
N° PVA : 222

Après division :

S 12 N° 346 / 0100 BETTELAINVILLE 0ha 0a 79ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS
S 12 N° 347 / 0100 BETTELAINVILLE 0ha 20a 3ca - TERRES - TRAVERSANT LE SENT DE HESS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire de procéder à l'achat des terrains au prix de 1 € le m2.

Interventions de : MM. Joël DAGNEAUX, Laurent GILLES, Jean-Marc COUTURIER.

Réponses apportées par : Mr Bernard DIOU.

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Absent au moment du vote : 0

4. Achat de maison

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10

CONSIDERANT le bien immobilier 5 rue de la Mairie, d'une superficie de 188 m²,

CONSIDERANT la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 220 000 €,
CONSIDERANT l'estimation de France Domaine de 226 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété immobilière, située 5 rue de la Mairie, dans les conditions décrites, moyennant un prix de 220 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.

Interventions de : Mr Laurent GILLES et Mr Jean Marc COUTURIER.

Réponses apportées par : Mme Aline LELEUX et Mr Bernard DIOU.

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Absent au moment du vote : 0

5. Emprunt : Prêt relais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un prêt pour les besoins de financement pour l'acquisition de la maison située 5 rue de la Mairie et propose au conseil municipal de contracter un prêt relais d'un montant de 220.000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'étudier plusieurs offres et de retenir la meilleure,
- **MANDATE** le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce prêt relais

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Absent au moment du vote : 0

6. Prime Pouvoir d'Achat

Le Maire expose que le projet de délibération d'une prime pouvoir d'achat a été envoyé au comité social territorial, qui s'est réunis ce jour

Si réponse favorable le point et les modalités pratiques seront examinés à une séance ultérieure.

7. Fiscalité directe locale : Fixation du taux des taxes

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu [la note d'information](#) de la DGCL du 24 janvier 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT qu'à partir de 2023, le pouvoir des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation (TH) : 12.05 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26.07 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 33.14 %

**Après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide :**

- **DE VOTER** les taux d'imposition pour l'année 2024 suivant :

TH : 12.87 %

TFB : 28 %

TFPNB : 34 %

- **DE CHARGER** M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Interventions de :

Mr Laurent GILLES

Réponses apportées par :

Mr Bernard DIOU.

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents avant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

8. Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Madame Jocelyne TASSETTI, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le Compte administratif 2023 de la Commune dressé par Monsieur Bernard DIOU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel se résume ainsi :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS RELLES			
011 Charges à caractère général	199 115,80 €	013 Atténuation de charges	0 €
012 Charges de personnel et assimilé	166 203,35 €	70 Produits des serv. du domaine	63 382,20 €
014 Atténuation de produits	593,00 €	73 Impôts et taxes	243 201,31 €
65 Charges de gestion courante	87 655,86 €	74 Dotations, subvent. et participations	124 166,25 €
656 Frais de fonctionnement groupes élus		75 Autres produits de Gestion courante	24 180,45 €
Total dépenses de gestion des services	453 568,01 €	Total recettes de gestion courante	455 081,66 €
66 Charges financières	29 514,69 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	151,65 €
68 Dotations aux amortissements / provisions		78 Reprises sur amortissements / provisions	
022 Dépenses imprévues		TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	455 081,86 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	483 082,70 €	042 Opérat° d'ordre transfert	132 072,01 €
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	132 072,01 €
		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	587 153,87 €

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis
Dépenses	483 082,70 €
Recettes	587 153,87 €
Excédent	104 071,17

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
010 Stocks		010 Stocks	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		13 Subventions investissement reçues -AMISSUR	15 710,00 €
204 Subventions aux organismes publics		16 Emprunts et dettes assimilés	
21 Immobilisations corporelles - Terrains - Terrains de voiries - Bâtiment privés	27 216,07 €	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
22 Immobilisations reçues en affectation		204 Subventions aux organismes publics	
23 Immobilisations en cours		21 Immobilisations corporelles	
Opération 12	570,00 €		
Opération 17		22 Immobilisations reçues en affectation	
		23 Immobilisations en cours	
Total dépenses d'équipement	27 786,07 €	Total recettes d'équipement	15 710,00 €
		10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) - F.C.T.V.A. Taxe d'aménagement	50 455,95 €
		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	61 354,02 €
16 Emprunts et dettes assimilées	198 782,18 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	1 325,00 €
18 Compte de liaison : affectation		18 Compte de liaison : affectation	
26 Participations et créances ratt. à particip.		26 Participations et créances ratt. à particip.	
27 Autres immobilisations financières		27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues (investissmt)		024 Produits de cessions	
Total dépenses financières		Total recettes financières	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	226 568,25 €	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	128 844,97 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Mandats et titres émis
Dépenses	226 568,25 €
Recettes	128 844,97 €
Déficit	97 723,28 €

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 483 082,70	G 587 153,87
	Section d'investissement	B 226 568,25	H 128 844,97
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 315 782,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 964,66 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 709 650,95	= G+H+I+J 1 032 746,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 483 082,70	= G+I+K 902 936,79
	Section d'investissement	= B+D+F 226 568,25	= H+J+L 129 809,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 709 650,95	= G+H+I+J+K+L 1 032 746,42

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, d'approuver le compte administratif 2023

Interventions de :

Mmes. Aline LELEUX et Clothilde PEULTIER.

Mr Jean-Marc COUTURIER.

Réponses apportées par : Mr Bernard DIOU.

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

9. Approbation du compte de gestion 2023– Budget principal

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à payer, l'état des restes à recouvrer, après avoir approuvé le compte administratif 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Résultats budgétaires de l'exercice

18800 - BETTELAINVILLE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	578 539,16	789 882,92	1 368 422,08
Titres de recette émis (b)	128 844,97	588 653,87	717 498,84
Réductions de titres (c)		1 500,00	1 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	128 844,97	587 153,87	715 998,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	578 539,16	789 882,92	1 368 422,08
Mandats émis (f)	226 568,25	483 396,64	709 964,89
Annulations de mandats (g)		313,94	313,94
Depenses nettes (h = f - g)	226 568,25	483 082,70	709 650,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		104 071,17	6 347,89
(h - d) Déficit	97 723,28		

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion dressé pour 2023 par le comptable du service de gestion comptable de Hayange, Madame Peggy PUSSÉ, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

10. Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Compte principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	104 071,17
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)..... des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	315 782,92
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	419 854,09
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	96 758,62
excédent (excédent de financement)	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		96 758,62

DECISION D'AFFECTION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		96 758,62
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		323 095,47
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

Clôture fonctionnement 2023 (dépenses – recettes)	419 854,09
Clôture investissement 2023 (dépenses – recettes – déficit 2022)	- 96 758,62
RAR (reste à réaliser/besoin de finance pour 2024)	
Report fonctionnement 2023	+ 323 095,47

RESULTATS A LA CLOTURE 2023							
	Résultats à la clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Intégration	Résultat à la clôture 2023
INVESTISSEMENT	964,66		226 568,25	128 844,97	-97 723,28	0,00	-96 758,62
FONCTIONNEMENT	377 136,94	61 354,02	483 082,70	587 153,87	104 071,17	0,00	419 854,09
TOTAL	378 101,60	61 354,02	709 650,95	715 998,84	6 347,89	0,00	323 095,47

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter
 - **96 758,62 €** en section d'investissement en réserve à l'article 1068 du budget principal 2024 de la Commune.
 - **323 095,47 €** en section de fonctionnement en recettes à l'article 002 du budget principal 2024 de la Commune.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

11. Budget primitif principal – Année 2024 – Comptabilité M57
--

Le Maire présente le projet du Budget Primitif principal 2024 dont un exemplaire est parvenu à chaque membre du Conseil Municipal, afin qu'il puisse l'examiner et formuler ses observations éventuelles en cours de séance.

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition

permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	260 166.80	013 Atténuation de charges	0
012 Charges de personnel et assimilé	219 000	70 Produits des serv. Du domaine	59 967.57
014 Atténuation de produits	0	73 Impôts et taxes	249 000
65 Charges de gestion courante	105 750	74 Dotations et participations	156 894
656 Frais de fonctionnement groupes élus		75 Autres produits de Gestion courante	140 500
Total dépenses de gestion courante		Total recettes de gestion courante	606 361.57
66 Charges financières	45 300	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	1 500	766 Produits exceptionnels	19 766.80
68 Dotations aux amortissements / provisions	1230	78 Reprises sur amortissements /provisions	
022 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	632 946.80	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	626 128.37
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section investissement	316 277.04		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	316 277.04	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
TOTAL DES DEPENSES	949 223.84	TOTAL DES RECETTES	
		R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	323 095.47
		TOTAL DES RECETTES CUMULEES	949 223.84

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
010 Stocks	0,00	010 Stocks	
1321	0,00	13 Subventions investissement reçues -	191 387,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) - PLU - Architecte	20 000,00	16 Emprunts et dettes assimilés	260 000,00
204 Subventions aux organismes publics	0,00	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
21 Immobilisations corporelles -Terrains -Terrains de voirie -Installation de voirie -Équipement de cimetière -Autres bâtiment publics -Bâtiments privés (maison) - LED -Matériel de transport -Matériel informatique -Matériel de bureau	498 504,04	204 Subventions aux organismes publics	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours -Autres immobilisations corporelles en cours	10 000,00	22 Immobilisations reçues en affectation	
OPERATIONS (voir plus bas)	245 200,00	23 Immobilisations en cours	
Reste à réaliser			
Total dépenses d'équipement + Reste à réaliser	773 704,04	Total recettes d'équipement	451 387,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	111 758,62
		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	96 758,62
16 Emprunts et dettes assimilées	52 000,00	165 Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00
18 Compte de liaison : affectation	0,00	13361 Dotation d'équip. Des territoires ruraux	41 040,00
26 Participations et créances ratt. à particip..	0,00	26 Participations et créances ratt. à particip.	
27 Autres immobilisations financières	0,00	27 Autres immobilisations financières	
		024 Produits de cessions	
Total dépenses financières	52 000,00	Total recettes financières	154 798,62

<i>D001</i>	96 758.62		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE + RESTE A REALISER	922 462,66	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	606 185.62
OPERATIONS D'ORDRE			
Opération 18 Requalification d'ALTROFF	205 200,00		
Opération 19 Achat de terrains	40 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	316 277.04
Opération 20			
040 Opérations d'ordre entre sections		040 Opérations d'ordre entre sections	
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	316 277.04
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	825 704.04	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	922 462.66
D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	96 758.62	R001 EXEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	922 462.66	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	922 462.66

BALANCE GENERALE DEPENSES

	Dépenses totales	Résultat reporté	Reste à réaliser	TOTAL CUMULE SECTION
Fonctionnement	632 946.80	316 277.04	0	949 223.84
Investissement	825 704.04	96 758.62	0	922 462.66

BALANCE GENERALE RECETTES

	Recettes totales	Résultat reporté	Reste à réaliser	TOTAL CUMULE SECTION
Fonctionnement	626 128.37	323 095.47	0	949 223.84
Investissement	606 185.62	316 277.04	0	922 462.66

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **DECIDE** d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.
- **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2024
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section investissement avec les opérations
- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 dont la balance générale est la suivante :

Interventions de :

Mme Clothilde PEULTIER.

Réponses apportées par :

Mr Bernard DIOU.

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU

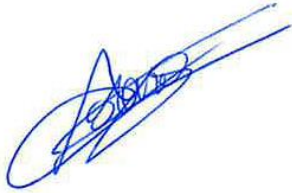
Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

L'ordre du jour de la séance du vendredi 12 avril 2024 étant épuisé, le Président lève la séance
à 21 H 50

La Secrétaire de séance,

Madame Amandine LORANG



Le Président,

Monsieur Bernard DIOU
Le Maire de Bettelainville.



Mis en ligne le
15/04/2024